

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

Commune de PORTE DE SAVOIE

**ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE À
LA REVISION DU CLASSEMENT
DES VOIES COMMUNALES
ET DES CHEMINS RURAUX**

Du lundi 12 juin 2023 au lundi 26 juin 2023

**Conclusions et avis motivé
du commissaire enquêteur**

Commissaire enquêteur : Christian VENET

Objet de l'enquête publique

Les voies communales et les chemins ruraux, anciennement chemins vicinaux et chemins ruraux ordinaires, font partie de la voirie de la commune. Depuis 1961, une circulaire recommande aux communes d'établir un tableau relatif au classement des routes, voies, chemins et sentiers de la commune, soumis à l'approbation du conseil municipal. Ce classement permet à la commune de disposer d'un inventaire des voiries cadastrées sur son territoire.

Les classements existants ont été réalisés à des époques, parfois lointaines dans certains cas, mais l'évolution des territoires, le développement des voies de communication et leur utilisation font que ces recensements nécessitent des mises à jour périodiques.

Le classement des voiries est une procédure du ressort de la commune, qui est soumise à enquête publique. La commune de Porte de Savoie et les communes limitrophes ou voisines de Myans et Saint-Baldoph ont décidé de mener conjointement une procédure de mise à jour et de classement de leurs voiries respectives avec l'aide du bureau d'études Coordonnet.

Les conclusions de l'étude des voiries peuvent être, pour une voie communale, un nouveau classement ou une modification du classement existant, voire son déclassement en chemin rural, chemin rural qui pourra ensuite, éventuellement, être désaffecté et aliéné.

Pour les chemins ruraux, le principe est le même, un chemin peut être nouvellement classé ou son classement modifié, suite à une acquisition ou un échange de terrain (la procédure d'échange, préalablement interdite est maintenant autorisée), il peut aussi être simplement désaffecté et rester dans le domaine privé de la commune.

À la suite de cette phase d'études, les trois communes ont décidé de procéder à une seule enquête conjointe. La commune de Porte de Savoie a été choisie pour piloter cette enquête.

Cette enquête fait donc l'objet d'un **rapport unique** du commissaire enquêteur mais de **trois avis motivés séparés**, un pour chaque commune.

Le présent avis motivé ne concerne donc que la commune de Porte de Savoie.

Situation de la commune de Porte de Savoie

La commune de Porte de Savoie est issue de la fusion des communes de Les Marches et Francin.

Selon le recensement des voiries des deux anciennes communes, Porte de Savoie recense :

- 160 voies communales identifiées pour un linéaire d'environ 38 km sur Les Marches et de 17 km pour Francin, soit 55 km.
- 150 chemins ruraux représentant un linéaire de 32 km sur Les Marches et de 10 km pour Francin, soit 42 km au total pour.

En termes d'inventaire des voiries, les anciennes communes disposaient d'un plan de classement de 2011 sur Les Marches et de un de 2008 mis à jour en 2012 sur Francin.

Sur la totalité des voies communales et des chemins ruraux de la nouvelle commune de Porte de Savoie, 310 éléments, et selon le projet de classement, seuls environ 60 voies ou chemins ne nécessitent pas d'intervention particulière soit environ **19% des voiries** (sans compter les voies vertes et les parkings).

La mise à jour de ce plan de classement entraîne donc un très grand nombre de modifications qui ne permettent pas d'en faire une analyse particulière fine au-delà des interventions du public. Toutefois une centaine de lettres recommandées avec avis de réception ont été envoyées aux propriétaires riverains des voiries qui faisaient l'objet d'une modification ou d'une adaptation. Cette large diffusion de l'information relative cette enquête prouve que le public était bien informé.

Organisation de l'enquête publique

Il a été décidé d'ouvrir cette enquête d'une durée de 15 jours du lundi 12 juin au lundi 26 juin 2023, autorisée par Monsieur le maire de Porte de Savoie et dont la mairie sera également le siège de l'enquête. Il était précisé dans l'arrêté d'ouverture d'enquête et dans l'avis d'enquête que le public, quelle que soit sa commune, pouvait s'adresser dans un des trois lieux d'enquête indifféremment, où il pouvait consulter les trois dossiers et déposer ses observations dans le registre mis à disposition.

Les communes ont également décidé de recourir aux services d'un registre dématérialisé qui a été confié à l'entreprise Préambules, ce qui permettait aussi de disposer d'une adresse de messagerie dédiée.

Trois permanences du commissaire enquêteur ont été prévues les :

- Samedi 17 juin 2023 de 8h30 à 12h00 en mairie de Saint Baldoph
- Mardi 20 juin 2023 de 15h30 à 18h30 en mairie de Myans
- Lundi 26 juin 2023 de 14h30 à 17h00 en mairie de Porte de Savoie

Ces permanences situées en fin de journée et un samedi matin permettaient au public de s'exprimer facilement sur le projet de classement.

Au total, l'enquête a permis de recueillir **25 observations pour Porte de Savoie** (hors doublons) :

- **4 observations**, par messages électroniques
- **4 observations** déposées directement sur le registre numérique
- **1 observation** déposée sur le registre papier
- **5 courriers** reçus en mairie de Porte de Savoie
- **11 observations orales** recueillies en permanence, dont une commune avec Myans (n° 30)

Ces 25 contributions relevées dans le tableau des observations correspondent aux numéros 1, 2, 6, 8, 10 à 17, 19, 21, 26 à 28, 31, 33 à 37, 40, 41.

Le nombre d'observations étant assez important je renvoie le lecteur vers le rapport d'enquête et le tableau des observations présenté au chapitre 6.1.1, pour plus de détails.

Je citerai simplement ci-après, la liste des observations du public qui, de mon avis, méritent d'être prises en compte, dans la mesure où elles confirment les propositions du classement ou qu'elles proposent des solutions non envisagées mais qui sont intéressantes et recevables.

N°	Demandeur	Proposition retenue par le commissaire enquêteur
1	RAFFIN	Réduire l'acquisition de la parcelle ZO 36 au minimum nécessaire
2	BURDIN	Avis favorable pour le rachat de la partie Nord du Cr 142
6	BEAUSSART	Avis favorable pour la cession d'une partie de la parcelle OD 877
8	MABBOUX	Ne désaffecter que la partie Sud-Ouest du Cr 135 (et voiri obs 12)
10	JACQUELIN	Avis favorable pour conserver le Cr 104 en desserte des parcelles avant la ZAE. Voir aussi l'observation n°26 (ETIENNE)
12	GREEN	Conserver la partie Nord du Cr 135 : accès à la parcelle OD 2036
14	PIEDALLU	Création d'une Vc nouvelle en prolongement du Cr 132 pour l'accès au Moulin de la Tourne. Un accord doit être trouvé avec le propriétaire
16	PARET	Avis favorable pour le rachat d'une partie du Reg Cr 202
17	DROGUET	Avis favorable pour un échange de terrain pour la rectification de la Vc 130b avec le Cr 136b
21	RIGAUD-PERU	Avis favorable pour repositionner le DP de la Vc 146a sur son tracé réel.
31	VEILLET-FLORET	Souhaite un nouveau tracé pour la partie Sud du Cr 142 en conservant une partie du Reg 142. Proposition nouvelle à étudier
36	BUSILLET	1 - Demande une régularisation sur la parcelle OD 2943 2 - Avis favorable pour un nouveau tracé du Cr 138 par échange de terrain pour éviter de traverser sa propriété.
41	JACQUIER	La désaffectation du Cr 125 doit préserver l'accès de la parcelle OD 2684 au domaine public (Vc 132)

Conclusions

À l'issue de cette enquête publique et en se référant au rapport d'enquête, les **points positifs** suivants peuvent être relevés :

- Sur l'ensemble des évolutions il n'y a pas de situation ayant soulevé des questions délicates.
- Certaines interventions ont proposé des adaptations des tracés des voiries qui méritent d'être étudiés et qui montrent que le public s'est intéressé au projet de classement.
- Le projet de classement des voiries semble donc bien accepté, il n'y a pas eu d'opposition franche manifestée

- L'évolution du classement concerne un grand nombre de voiries puisque seulement 19% des voies et chemins ne sont pas modifiés. Le nouveau classement s'avère donc particulièrement utile et indispensable.
- Les listes des propriétaires informés, concernés par des modifications de voies communales ou de chemins ruraux sont conséquentes et montrent que la mairie a réalisé un important travail d'investigation préalable à l'enquête.

Cependant, je note aussi quelques **points négatifs** :

- Concernant le dossier l'identification des voiries sur le plan, à partir de leur numéro, aurait mérité un peu plus de précisions pour leur repérage, le public n'étant pas toujours familier avec la lecture des plans, et le grand nombre de voiries ont pu rendre le repérage difficile.
- Même si l'enquête publique n'a pas mis en évidence de désaccord important entre le projet de la collectivité et le public, j'ai eu quelques remarques sur le manque d'information en amont de ce nouveau projet de classement, même si ces remarques sont minimisées par l'important travail d'information réalisé par courrier auprès des propriétaires riverains.

Au final, et **en recommandant** de prendre en compte, dans la mesure du possible, les remarques citées dans le tableau ci-dessus, ,

je donne un **AVIS FAVORABLE** au projet de classement de la voirie de la commune de Porte de Savoie.

Fait à Bonvillaret, le 11 août 2023

Le commissaire enquêteur

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. Venet', with a stylized flourish at the end.

Christian VENET